

CONCOURS RADIO

PRINTEMPS/ÉTÉ 2009



Un nom pour ta radio!

La radio-web communautaire francophone sera bientôt en ondes dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

À vous d'en trouver le nom!

Admissibilité

Ce concours s'adresse à toute personne physique résidant dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, à l'exception des membres qui constituent le comité radio.

Comment et qui peut participer ?

L'internaute doit visiter www.francotnl.ca/concours

- **Prendre connaissance des règlements;**
- **Adressez un courriel à culture@fftnl.ca**
- **Indiquez le nom de la radio qui selon lui représente le mieux les communautés francophones;**
- **Inscrire votre nom, numéro de téléphone, adresse postale ainsi que courriel;**
- **Envoyez le tout par courriel à l'adresse culture@fftnl.ca**

CONCOURS RADIO

PRINTEMPS/ÉTÉ 2009



Règlements du concours

- La période de soumission au concours débute le **2 juin 2009** et se termine le **1er juillet 2009** à 17h00 (heure de Terre-Neuve). Le nom du gagnant sera annoncé le **31 juillet 2009**.
- Le comité de sélection du gagnant est composé des membres du comité radio comprenant des acteurs des trois principales communautés francophones de la province.
- Le comité de sélection se réserve le droit de retirer tout nom du concours s'il ne respecte pas les conditions d'admissibilité, porte un caractère vulgaire ou raciste.
- La décision du comité de sélection est finale.

Critères du concours

- N'hésitez pas à être original, créatif, imagitatif!
- Le nom devra être court et clair.
- Une brève description du nom choisi par l'auteur doit être fournie.

Prix

Le gagnant deviendra l'heureux propriétaire d'une radio internet dernier cri. Cette radio vous permettra d'écouter la radio à travers le monde ou simplement d'écouter votre collection



de MP3. Un agent du comité radio communiquera avec le gagnant pour confirmer les renseignements fournis lors de l'application et vous acheminera le prix par la poste.

Conditions

- Les participants déclarent être les auteurs de ce titre, ils reconnaissent et acceptent qu'en soumettant leur suggestion, ils cèdent leurs droits d'auteurs.
- Le gagnant devra accepter le prix tel quel soit une radio Internet.
- Le nom du gagnant sera annoncé le 31 juillet 2009 sur www.francotnl.ca.
- Les participants autorisent l'organisateur du concours à utiliser leur proposition à des fins publicitaires et médiatiques, sans aucune forme de rémunération.
- Le comité radio ne peut être tenue responsable relativement à tout problème relié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque nature que ce soit.
- Le comité radio se réserve le droit de mettre fin au concours en tout temps.
- Dans l'éventualité qu'un nom choisi par le comité est ressorti plus d'une fois parmi les participants, la personne qui aura fait sa suggestion en premier sera le gagnant.

Publication

Les participants reconnaissent et consentent que leur suggestion puisse être utilisée à des fins médiatiques et publicitaires.

Le comité radio se réserve le droit de retirer, sans préavis, les noms ne correspondant pas aux règles d'éthique en vigueur, y compris, sans cependant s'y limiter, les noms de mauvais goût et ceux découlant d'une participation incorrecte ou abusive.